

## **LUCIS TRUST - Forum de la Bonne Volonté Mondiale - Genève**

Samedi 1<sup>er</sup> novembre 2008, rue de Varembe 1, 1211 Genève

**« Les droits de l'homme, responsabilité spirituelle - une crise pour la démocratie ? »**

Table ronde (14h15') exposés et débat, en lien au 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,

avec **Frédéric Maillard**, économiste d'entreprise, formateur de police

et **José Marin Gonzales**, anthropologue, chercheur universitaire

Intervention de Frédéric Maillard

Titre : **A la croisée des chemins**

Résumée ci-après, en projection préparatoire, pour un exposé d'une durée de 30 minutes.

Référence scientifique : publication de l'article « La police n'appartient pas à la police » dans la Revue Economique et Sociale, volume 66, juin 2008<sup>1</sup>.

*Le texte masculin comprend le féminin*

Sous-titre : **Quels croisements d'intérêts entre les acteurs étatiques et non étatiques d'un Etat de droit dans la défense et la promotion des droits humains ?**

### **Introduction**

L'on oppose souvent les forces - de l'ordre - étatiques aux mouvements de libération et de défense des libertés et des consciences individuelles. De même, qu'aujourd'hui, en plein coeur de l'actualité financière, les autorités gouvernementales rivalisent de crédibilité avec les organismes bancaires. Pourtant, il ne fait aucun doute que leurs destins, à tous, sont étroitement liés.

L'histoire nous le démontre.

---

<sup>1</sup> Dossier « Police et nouvel ordre social » comprenant la contribution de Frédéric Maillard, disponible en format pdf dans la rubrique « actualités » du site internet : [www.fredericmaillard.com](http://www.fredericmaillard.com)

Il m'importe donc, ici, devant vous, d'en analyser les « lieux » communs, les « lieux » de croisements, ou mieux, d'échanges, entre les policiers et les mouvements non étatiques de défense des droits de l'homme afin de vérifier les possibilités d'apaisement. J'ai choisi les agents d'Etat que sont les policiers pour deux raisons.

La première, parce qu'il n'y a pas de bien-être collectif et de santé économique sans sécurité pensée et opérée par l'Etat démocratique et il n'y a pas de sécurité sans droits humains ; la deuxième, parce que le policier est l'agent d'Etat le plus visible, mais aussi le plus exposé. Il est le bras armé de l'Etat de droit, en temps de paix. Sa première mission est de protéger le citoyen, tout citoyen, quelle que soit la condition sociale de ce dernier. Le policier est le seul représentant de l'Etat de droit autorisé à user de la force ; ce qui, conséquemment, l'expose à risquer des violations des droits humains.

Je vous propose donc de vérifier, ensemble, là où la posture et la mission du policier croisent notre préoccupation à promouvoir et à défendre les droits humains.

## **Chapitres**

1. Considérations historiques résumées
2. Fabrication démocratique
3. Environnement social
4. Maîtrises de l'agent d'Etat policier
5. Contre maîtrises de l'agent d'Etat policier
6. « Lieux » de croisements
7. « Savoir devenir », une nouvelle terre de mission

## **1. Considérations historiques résumées**

Les pouvoirs se sont institués au fil du temps. En France voisine, la fin de l'ancien régime et les mouvements révolutionnaires aboutissent, en 1789, à la proclamation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. En 1948, au sortir des horreurs de la deuxième guerre mondiale, la nouvelle Déclaration des droits de l'homme revêt un caractère universel<sup>2</sup>.

L'Etat de droit est garant des droits de l'homme. L'on inscrit alors les valeurs des droits de l'homme au sommet de la hiérarchie des normes et des lois. Ces valeurs fondent les Constitutions étatiques démocratiques. Les principes de valeur constitutionnelle conditionnent les pouvoirs législatifs. Quant aux pouvoirs exécutifs, les applications du respect des droits humains sont contrôlées par des commissions parlementaires et internationales. Je mentionnerais, à titre d'exemple, le Comité (européen) de Prévention de la Torture (CPT) veillant à l'application de la Convention européenne contre la torture<sup>3</sup>.

## **2. Fabrication démocratique**

Présentation des deux modèles : la « Cité sociologique » avec la reproduction des inégalités et le « Relais multiplicateur » permettant l'un comme l'autre de vérifier l'emplacement des divers acteurs sociaux étatiques et non étatiques<sup>4</sup>. Les composantes historiques de la Confédération Helvétique que sont, en résumé, le négoce (y compris du mercenariat), la mutualité, la diplomatie et la solidarité nous montrent bien pourquoi notre pays joue, en matière de promotion des droits

---

<sup>2</sup> Lochak, Danièle. *Les droits de l'homme*. Paris. La Découverte, Repères : (2002).

<sup>3</sup> Le banquier genevois feu Jean-Jacques Gautier (1913-1986) se retira des affaires pour fonder, en 1976-77, le Comité suisse contre la torture. Il joua un rôle important dans la rédaction de la Convention européenne contre la torture.

<sup>4</sup> Si les outils didactiques me le permettent, je présenterai de visu lors de la conférence, d'entrée de chapitre, deux schémas graphiques facilitant la compréhension.

de l'homme, un rôle prédominant. Transformons les oppositions et les interprétations en autant de concertations et de conciliations possibles.

*Suite page 4, « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*  
*Page 4, suite. « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*

La police n'appartient pas à la police, ai-je coutume de le répéter, elle appartient à la cité égalitaire de l'Etat de droit. La vérité est dans la confrontation, dans l'échange des idées, dans l'ouverture à d'autres pensées. Distinguons les journalistes des médias. Distinguons les chefs d'entreprises des flux monétaires et de la globalisation des marchés. Distinguons, enfin, les gendarmes, les inspecteurs judiciaires et les agents de sécurité de la police. Au sein de cette constellation d'acteurs sociaux et économiques, on y trouve les défenseurs des droits humains d'obédience facultative, membres d'ONG par exemple, et d'autres, d'obédience inhérente : les policiers.

### **3. Environnement social**

L'environnement social se complexifie. Nous observons, tous, des distorsions qui apparaissent entre les pouvoirs institués au sein de l'Etat, garants des valeurs démocratiques, et les pouvoirs d'influence, émergents. Le pouvoir d'influence *économique* concurrence les pouvoirs de l'Etat conjointement au pouvoir d'influence *informatique*. Ce dernier offre des moyens toujours plus performants, rapides et s'érige en une multitude de médias assourdissants et d'obédience monocorde. Un troisième pouvoir d'influence, celui de la *génétique*, est entré dans la danse du marché des expansions mondialisées. Ces pouvoirs d'influence, pour ne parler que des trois principaux, répertoriés par le sociologue Jean-Claude Guillebaud<sup>5</sup>, conditionnent le travail de la police.

### **4. Maîtrises de l'agent d'Etat policier**

Les deux maîtrises – ou compétences - exceptionnelles et exclusives que détient l'agent de police assermenté sont, d'une part, l'usage de la force de contrainte, dite de *coercition*, et, d'autre part,

---

<sup>5</sup> Guillebaud, Jean-Claude. *Le principe d'humanité*. Paris : Seuil (2001).

le moyen *discrétionnaire*, permettant au policier, par exemple, de choisir les personnes qu'il interpelle.

*Suite page 5, « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*  
*Page 5, suite. « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*

L'intérêt de préserver ces deux compétences sous la gouvernance de l'Etat de droit (du pouvoir exécutif, en l'occurrence) est manifeste face à l'émergence des nouveaux pouvoirs d'influence. Car, tout juste aux côtés de la police, les sociétés privées de sécurité<sup>6</sup> étendent leurs prestations au point de créer des confusions au sein de la population. Ces sociétés de vocation commerciale ne se préoccupent point des personnes en situation de pauvreté ou de faiblesse. Toutefois, ne nous faisons pas d'illusions, les directions des polices d'Etat de droit ne manifestent pas ou trop peu, malheureusement, d'intérêt à former leurs futurs agents à la défense des droits humains. Quant aux critères de recrutement actuels, ils ne semblent pas tenir compte des nouvelles extensions criminelles (économique et informatique, en particulier) ni des nécessités d'une présence policière de proximité apte à la médiation, comme à la résolution des conflits pouvant dégénérer dans les zones à forte urbanisation. En effet, une vision communautaire permet de mieux répondre à l'insécurité exprimée par la population en rapprochant les services policiers des intervenants sociaux et des citoyens. L'approche communautaire permet de solutionner de manière durable les problèmes de criminalité dans les quartiers. Une telle pratique ne remplace pas l'action policière usuelle, de nature réactive, mais permet de mieux intégrer les services policiers au sein de la communauté. Enfin, s'agissant de l'intérêt citoyen de pouvoir s'appuyer sur une police modernisée, une telle approche privilégie l'observation des causes des injustices et favorise le partenariat avec les animateurs socioculturels afin de coordonner les actions préventives et contrer l'apparition de comportements délinquants. La formation de base et continue aux droits humains, un recrutement ouvert à de nouvelles qualifications

---

<sup>6</sup> A mi mars 2008, le Conseil national (Chambre du peuple) du parlement Suisse autorise les sociétés privées à effectuer un travail policier sur les lignes ferroviaires. Le Conseil des Etats (Chambre des cantons) doit encore se prononcer. Aujourd'hui, 230 policiers ferroviaires rattachés à la société Securitrans (détenue à 51% par les Chemins de fer fédéraux suisses, CFF, et à 49% par la société Securitas) sont en activité et bénéficient de la même formation que les autres policiers, avec obtention du Brevet fédéral de policier. Théoriquement, les agents privés n'ont pas l'obligation de se former au Brevet fédéral ni ne sont assermentés mais disposeraient de compétences élargies comme l'interpellation et pourraient porter une arme. Ce transfert de la force publique vers des entreprises privées inquiète la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP) et le syndicat des polices européennes Eurocop.

pluridisciplinaires et le travail de médiation et de résolution des conflits sont des conditions essentielles au développement durable du statut, de la fonction et du rôle de policier.

*Suite page 6, « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*  
*Page 6, suite. « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*

Ces conditions préservent l'Etat de droit et distinguent les forces de l'ordre étatiques des sociétés privées de sécurité.

### **5. Contre maîtrises de l'agent d'Etat policier**

Pour mieux former les policiers aux aptitudes transculturelles, pour renforcer l'argumentaire oral et écrit de chaque policier, pour donner au policier une consolidation professionnelle qui surpasse l'uniforme ou le badge, il est, enfin, nécessaire de renforcer les confrontations et concertations pluridisciplinaires. Comme j'ai pu le vérifier de nombreuses fois lors de tables rondes réunissant des policiers, des travailleurs sociaux hors murs, des psychologues et des représentants d'associations de migrants, le policier qui a l'occasion de commenter et d'expliquer sa pratique, mais aussi ses difficultés, se trouve conforté auprès des professionnels « étrangers » et découvre, à son tour, souvent de façon inattendue, d'autres pratiques visant le même but. Il ne se sent plus seul. « En examinant l'activité de l'un et de l'autre, les champs d'intervention se rejoignent sur un point : la prise en compte de la détresse humaine<sup>7</sup> » telle est la déclaration d'un intervenant social travaillant dans un commissariat de police en France.

De tels échanges pluridisciplinaires renforcent aussi les deux contre maîtrises qui équilibrent le pouvoir de *coercition* et le moyen *discrétionnaire* réservés à la corporation policière, que sont, d'une part, la *proportionnalité*, applicable à toute intervention de police, et d'autre part, l'entretien vivifiant des valeurs démocratiques fondées sur les *droits humains*.

---

<sup>7</sup> *Lien social*. Publication No 698 du 28 février 2004. En l'année 2004, l'on dénombrait, en France, vingt villes qui comptaient des travailleurs sociaux dans les commissariats de police.

Ces contreparties, contre maîtrises - ou garanties - sont incarnées dans l'acte d'assermentation de chaque policier, dans le code déontologique des Corps de polices (en Suisse : cantonaux ou municipaux) et dans la formation à l'éthique et aux droits humains.

*Suite page 7, « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*

*Page 7, suite. « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*

La formation à l'éthique et aux droits humains est devenue obligatoire, en Suisse, grâce à l'introduction du Brevet fédéral<sup>8</sup> de policier, depuis 2004.

De telles contre maîtrises sont considérées dans les initiatives que peuvent avoir les managements visionnaires de police, à l'exemple de la Police municipale de la Ville de Lausanne en Suisse, qui, depuis l'an 2003, sensibilise et forme ses employés aux questions éthiques<sup>9</sup>. C'est dans une telle démarche que le policier peut trouver un espace de libre parole et peut déposer ses éventuels

---

<sup>8</sup> En Suisse, le Brevet fédéral de policiers a été approuvé en mai 2003 par le Conseil fédéral (organe gouvernemental exécutif). Le Brevet fédéral de policier est composé de quatre modules obligatoires dispensés sur douze mois pour une durée totale de 1'800 heures de cours environ, entrecoupés de stages pratiques et suivi d'un examen final de cinq jours coordonné par l'Institut Suisse de Police.

Les quatre Modules et leurs proportions horaires tels qu'appliqués à la Police cantonale genevoise :

- 1). Module Techniques policières d'une durée de 1'240 heures
- 2). Module Police de proximité : 48 heures
- 3). Module Compétences psychologiques : 84 heures
- 4). Module Ethique et Droits humains : 78 heures jusqu'à fin 2007 et 50 heures dès 2008, dont (seules) 16 heures sont dévolues aux Droits humains. Ces 50 heures représentent 2,7% du temps total de formation.

Le solde des heures disponibles est réparti en branches générales et divers.

<sup>9</sup> La Police municipale de la Ville de Lausanne peut compter sur un effectif d'environ 570 personnes dont 420 policiers pour un plus de 120'000 habitants. En outre, elle dispose des compétences de trois leaders : le commandant remplaçant, la cheffe psychologue et le policier délégué à l'éthique, tous trois titulaires d'une maîtrise en philosophie de l'Université de Sherbrooke (Canada). En mai 2007, un groupe de travail impliquant le délégué à l'éthique rend un rapport sur le fonctionnement de la Police Secours de la Ville de Lausanne. Ce rapport consistant et critique provoque des modifications de l'organisation. Le 17 avril 2008 a eu lieu la première cérémonie de remise des certificats de catalyseurs en éthique de la sécurité publique à 35 policiers, assistants de police et collaborateurs civils de tous niveaux et subdivisions. Chacun d'entre eux a suivi, à titre volontaire, une formation universitaire (Certification de l'Université de Louvain en Belgique) de cinq jours par semestre sur trois ans. Pour la réalisation de ce projet, la Police municipale de Lausanne s'est entourée des compétences de plusieurs institutions telles que la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke au Canada, de l'Université catholique de Louvain en Belgique, de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne et de la Haute école de la Santé de La Source de Lausanne.

troubles. Libérer l'exercice policier n'est donc possible qu'avec l'adhésion du management qui offrira à ses agents les moyens de défendre leurs rôles dans la communauté.

## 6. « Lieux » de croisements

Deux « lieux » de rencontres, au moins, sont possibles entre le policier et les divers acteurs sociaux défendant les droits humains.

*Suite page 8, « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*  
*Page 8, suite. « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*

Le premier « lieu » : le recrutement. Le recrutement policier doit élargir ses critères d'admission pour mobiliser de nouvelles habiletés (et habilités) financières, socioculturelles ou même philosophiques. Les requis exigés dans les interventions de force, et faisant appel aux compétences physiques et techniques doivent subsister, mais, ne suffisent plus.

Il est nécessaire d'envisager un nouveau concept de promotion du métier basé sur les enjeux sociaux et politiques de la collectivité et qui permet de répondre aux questions suivantes :

- Pour un policier, pourquoi défendre prioritairement les droits humains ?
- Pourquoi « *Protéger et Servir* » dans la police, à commencer par les plus faibles, les exclus, les démunis (que nous pouvons tous être un jour, - nul n'étant à l'abri -) ?

Parce que nous sommes bénéficiaires d'une longue et historique fabrication démocratique et que celle-ci n'est pas épargnée de l'essoufflement ni de l'effritement. Qui veut se joindre à la police, pour réfléchir, penser et agir, pour maintenir les fondements démocratiques, doit saisir l'importance capitale des droits de chaque individu, universels, et ceux, inaliénables, de chaque personne humaine. Qui le veut doit être capable de résister et de désobéir à une hiérarchie ou à un pouvoir exécutif qui n'en tiendrait pas compte.

- Pouvons-nous alors imaginer une police capable de nous protéger contre les extrémismes discriminatoires, en se fondant sur des acquis démocratiques, dénués d'intérêts partisans ?



Oui, si l'esprit critique de chaque policier est cultivé en formation de base et en formation continue. Ce sont justement les valeurs démocratiques sur lesquelles le recrutement policier doit s'élaborer ; un recrutement sans aucune limite d'âge<sup>10</sup> et ouvert aux compétences pluridisciplinaires, afin d'élargir le champ de vision et afin d'appréhender de façon plus globale

*Suite page 9, « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*  
*Page 9, suite. « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*

et de manière transculturelle les problématiques de sécurité, d'environnement, de migration et de criminalité. Aussi, l'encouragement au recrutement de femmes ne peut être que bénéfique à l'accomplissement efficient du travail policier, comme le démontrent les études<sup>11</sup>.

Le deuxième « lieu » : une meilleure communication publique de la part de la police. Il est impossible de garantir une présence policière dans tous les lieux et en toutes circonstances, tel que pourraient le souhaiter bien des citoyens. Mais, il est nécessaire que la référence policière soit clairement communiquée, qu'elle s'affirme, non pas en exclusivité, ni sous forme de contrôle, mais en qualité de service public. Un petit dépliant de bienvenue plurilingue, au format d'une carte de crédit ou d'un passeport, expliquant les missions (gratuites) des différents services de la police dans notre Etat de droit, ferait, entre autres propositions, l'affaire. Il serait distribué à l'entrée du pays, dans les milieux associatifs interculturels, dans les maisons de quartiers, dans les écoles et dans tous les lieux publics. S'agissant d'une ville internationale et de vocation humanitaire, comme Genève, la police pourrait ainsi éviter de nombreux malentendus lors des interpellations de personnes, d'origine étrangère notamment.

---

<sup>10</sup> Je plaide, par exemple, l'engagement de seniors retraités et hautement qualifiés, ayant accompli leurs carrières professionnelles en dehors de la police, pour animer les commissions d'éthique et de médiation internes aux corps de police.

<sup>11</sup> En France, tous grades confondus, les femmes représentent près du quart des effectifs policiers, davantage encore pour la police judiciaire. Les femmes sont toujours plus nombreuses à vouloir rejoindre les rangs de la police. Et c'est tant mieux, elles appréhendent les interpellations de manière plus pacifique, sans baisse de résultat, et sont généralement plus consciencieuses dans les procédures. Selon les représentants des syndicats de police français « les couples (femme - homme) de policiers en civil sont particulièrement efficaces en filature, (...) les malfrats ne se méfient pas ». Et « les femmes policières sont très performantes dans la lutte contre la prostitution ou les violences intrafamiliales ».

## 7. « Savoir devenir », une nouvelle terre de mission

On l'a vu, le chemin de lutte et de défense des droits humains croise la mission du policier. Premièrement, dans la formation en droits humains, ayant valeur de contre maîtrise du moyen discrétionnaire ; deuxièmement, dans l'exercice pratique de sa profession, le policier étant autorisé à limiter certains droits fondamentaux, tel que celui de la liberté, en « garde à vue », par exemple. Malheureusement, le policier peut aussi commettre des violations des droits de l'homme par abus de pouvoir ou mauvais traitement.

*Suite page 10, « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève  
Page 10, suite. « A la croisée des chemins » exposé de Frédéric Maillard du 1<sup>er</sup> novembre 2008, Genève*

L'augmentation des heures du cours de base obligatoire en droits humains et des formations continues appropriées peuvent prévenir d'éventuels abus.

- « Qui crée les conditions pour que cela soit possible ? » me demandait un stagiaire policier, lors d'études de cas réels et contemporains, en formation de base, à propos des violences commises par des policiers militaires américains au Camp irakien d'Abou Ghraib à fin 2003 et début 2004.

« Le silence et l'enfermement d'une corporation entière sur elle-même », avons-nous pu répondre ensemble, au terme d'un long débat avec toute la classe.

La personne démunie, en situation de faiblesse est, et restera toujours, la référence pour l'organisation de l'Etat de droit. Le policier protège et rend service à partir du sol, à partir du « très bas », à partir des points de chute. Puis, il aide à relever, il conduit la personne secourue auprès de sa famille, aux services sociaux, aux services médicaux, et la personne interpellée au pouvoir Judiciaire. La création de nouveaux rapports bénéfiques pour les uns comme pour les autres passe par les échanges pluridisciplinaires. Je ne vois pas de meilleure concertation entre le droit des individus et la sécurité publique. Cela revient à gagner une posture fraternelle, simple et concrète : rendre aimables ceux que l'on préjuge !

Frédéric Maillard, le 27 octobre 2008 à Berne

**Présentation concise de l'auteur**

Frédéric Maillard (1965) est didacticien, responsable de formation du cours « Droits humains » dans le cursus du Brevet fédéral de policier et responsable des analyses de pratique et de la résolution des conflits en formation continue de la Police cantonale genevoise. Il est également professeur à la Haute école de Travail social, Hes.so. A titre volontaire, il dirige Preventive Business©, modèle d'action impliquant des entreprises transnationales dans la prévention des dégénérescences de conflits.

Dipl. HEC Executive Université de Genève et Lic. éco., Sciences de gestion (management et gestion des ressources humaines). [www.fredericmaillard.com](http://www.fredericmaillard.com)